

20e anniversaire de l'OHADA au Cameroun

Pr. Justine DIFFO TCHUNKAM

«Le droit OHADA est un instrument juridique au service de la performance des entreprises»

Horizon Plus consacre un dossier aux 20 ans de l'Ohada, l'Organisation pour l'harmonisation en Afrique du droit des affaires, en donnant la parole des acteurs de la célébration de cet anniversaire. Écoutons le Professeur Dikko qui organise à Yaoundé en novembre prochain, une Semaine de l'Ohada.

Horizon Plus En vingt ans de législation, combien d'Actes uniformes l'OHADA a produit, avec quels effets sur les économies de nos pays?

Justine Dikko Vous le dites si bien car l'OHADA a bien choisi de mettre l'accent sur la législation comme socle de l'intégration juridique des Etats parties à l'œuvre d'harmonisation engagée à travers le Traité signé à Port-Louis en Ile-Maurice le 17 octobre 1993. Mais il s'agit bel et bien d'une intégration juridique qui prépare l'intégration économique des Etats parties, laquelle est consubstantielle de l'émergence d'un pôle de développement économique en Afrique. C'est le temps de l'Afrique et ça, les porteurs de la vision de l'OHADA dont les Pr. Paul-Gérard POUGOUE, Michel Filiga SAWADOGO, Joseph Issa Sayegh, Jacqueline LOHOUES OBLES, Michel Gentot, Lionel VIGNACQ, Amadou DIALLO, et j'en passe, ceux-ci l'ont compris il y a 20 ans. Il s'agit en effet d'anticiper sur la qualité du droit comme critère d'évaluation de son efficacité et sa compétitivité sous le prisme de la sécurité juridique et de l'attractivité économique qui lui sont assignées. Depuis lors, 9 Actes uniformes ont été produits et quelques réformes effectuées. Ces réformes ciblées pour la plupart, répondaient effectivement aux besoins exprimés par les usagers de la norme et acteurs de mise en œuvre du droit OHADA que sont les entreprises et les acteurs judiciaires et extrajudiciaires notamment. Car il faut le dire, le droit OHADA est avant tout un instrument juridique au service de la croissance économique des Etats et de la performance des entreprises. La sécurisation du crédit et l'amélioration des procédures de recouvrement des créances sont des vecteurs de croissance et de performance des entreprises. Cet objectif qui a justifié la réforme de l'Acte uniforme sur les sûretés en décembre 2010 est un indicateur d'impact économique de la performance des établissements de crédit qui jusque-là préféraient gérer leur surliquidité autrement que par l'octroi des crédits sans garanties réelles de recouvrement. La

centralisation du fichier des entreprises par l'informatisation du registre du commerce est un réel enjeu de sécurisation juridique des investissements dans la mesure où cet outil permet d'avoir des informations actualisées sur les investisseurs ainsi que sur la santé financière de leurs affaires. C'est une innovation susceptible de renforcer la confiance des investisseurs et d'attirer des nouveaux investissements dans les Etats parties de l'OHADA, étant entendu que l'émergence d'un nouveau pôle de développement économique en Afrique est la vision portée par les pairs fondateurs de l'OHADA en 1993.

Vous aimez à citer entre autres, les dispositions sur le bail à usage professionnel, le statut de l'entrepreneur et la société coopérative. En quoi sont-elles emblématiques ?

Il s'agit pour les deux premières dispositions, des innovantes issues des réformes de l'Acte uniforme relatif au droit commercial général et de l'Acte uniforme sur les sociétés coopératives intervenus le 15 décembre 2010 à Lomé. Le bail à usage professionnel est venu remplacer le bail commercial qui ne s'appliquait qu'au commerçant, et dont le droit au bail ne bénéficiait qu'au commerçant jusque-là. Désormais, tous les acteurs économiques peuvent se prévaloir du droit au bail par exemple, du moment où ils se sont acquittés des formalités requises par la loi. S'agissant du statut de l'entrepreneur qui est un nouveau statut à côté du statut de commerçant, il est important de comprendre que la motivation du législateur ici est de réduire l'obésité du secteur informel dans les Etats parties de l'OHADA, en donnant la possibilité aux acteurs économiques dont le chiffre d'affaires n'excède pas un certain montant (celui-ci est fixé par chaque Etat partie en fonction du niveau et de l'environnement économique des affaires qui est différent d'un pays à un autre) de faire une simple déclaration d'activité en étant exonérés de la patente pendant au moins deux ans. C'est une innovation importante sur laquelle nous engageons à commu-



Directrice du Centre de Recherche et de Documentation - CREDO / Présidente du Comité d'Organisation des manifestations commémoratives du 20e anniversaire de l'OHADA au Cameroun.
Courriel : credodoc@gmail.com
Portail : www.credo-multimedia.com/20-ans-ohada

niquer, tout comme nous allons sensibiliser les acteurs économiques sur les sociétés coopératives comme vecteur de développement des PME. Avec ces trois instruments, vous pouvez vous rendre compte de ce que l'OHADA pendant 20 ans, s'est essentiellement inspirée des réalités vécues par les acteurs économiques pour formuler la règle de droit la plus adaptée à la situation économique des Etats parties. C'est bien ce que l'OHADA a le plus réussi : élaborer un droit des affaires moderne, simple et adapté à l'environnement économique des Etats parties.

Pensez-vous que l'OHADA va résister aux secousses qui hantent l'économie mondiale ? Comment mesurez-vous l'impact économique du droit OHADA ?

Sans nécessairement minorer l'effet de contagion des crises du fait de l'interdépendance économique, il convient tout de même de relever qu'en dépit des soubresauts de l'économie mondiale et même des secousses politiques qui nous ont récemment hantées, les économies de nos pays démontrent une croyance moyenne vigoureuse et très encourageante. ■ ■ ■

Interview



20e anniversaire de l'OHADA au Cameroun

Pr. Justine DIFFO TCHUNKAM

Les études les plus avérées ont démontré que les pays africains ont atteint en 2011, un taux de croissance moyen positif de 2,7 %. Sur la décennie écoulée, ce taux se situait entre 5 et 6 %. La Guinée équatoriale, membre fondateur de l'OHADA a réalisé en 2007 un taux mémorable de croissance de son Produit Intérieur Brut (PIB) de 21,5% ! Par ailleurs, l'Afrique est désormais de mieux en mieux intégrée dans l'économie mondiale et, pour la première fois dans son histoire, notre continent se place après l'Asie pour son dynamisme économique. En plus de cela, les perspectives nous sont très favorables. Ces résultats ont été obtenus en dépit de la crise de la dette qui a entraîné un resserrement des politiques des pays industrialisés quant à leurs importations et à l'aide au développement. Ces progrès, nous les devons pour une bonne part à l'OHADA et à ses acteurs de mise en œuvre.

Vous voulez sortir le droit OHADA des amphithéâtres pour le mettre sur la place des affaires. Comment allez-vous réussir ce défi, avec quelles chances de succès ?

Comme vous le dites, c'est un réel défi mais il n'est pas insurmontable. Après avoir fait le diagnostic des enjeux de la communication autour de l'OHADA et de ses Institutions, nous avons d'abord identifié et arrêté le thème des

manifestations commémoratives du 20e anniversaire de l'OHADA au Cameroun en fonction de l'objectif que nous visions, à savoir bâtir un pont entre l'expertise universitaire et le monde des affaires, car à la vérité, le droit OHADA, c'est le droit des affaires, c'est le droit de l'activité économique, droit des acteurs économiques, c'est-à-dire un droit au service de l'économie et de l'entreprise. C'est avec et à travers ce droit que l'Afrique va écrire son « temps économique ». C'est ce but que nous avons visé en organisant le « Premier Forum économique de l'OHADA » qui se tiendra du 22 au 24 octobre 2013 au Palais des Congrès de Yaoundé avec l'onction des Institutions de l'OHADA dont le Cameroun a le bonheur d'abriter le siège, et la coordination du Cameroon Business Forum. Au cœur des célébrations, le Forum économique mettra en contexte les investisseurs mobilisés autour de cet événement avec les entreprises camerounaises désireuses de nouer de nouveaux partenariats d'affaires dans le cadre des rencontres Business to Business, l'exposition des réformes institutionnelles engagées par les Etats parties pour faciliter les partenariats public / privé, le marketing des projets à la recherche de financement, le déploiement des incitations à l'investissement à l'instar de la loi camerounaise d'avril 2013 sur les incitations à l'investissement et son Décret d'appli-

cation de septembre 2013. Cette expérience sera renouvelée tous les 2 ans et je pense que ce faisant, l'OHADA sera mieux connu, et mieux approprié par les acteurs économiques dont la perception nous permet de mesurer le niveau d'appropriation, d'efficacité et de compétitivité du droit OHADA. A cet égard, nous invitons les entreprises, les acteurs judiciaires et extrajudiciaires, ainsi que les chercheurs, à suivre l'actualité de cet événement et de s'inscrire à cette activité simplement en suivant le lien : www.credo-multimedia.com/20.ans-ohada/

Ensuite, pour pérenniser cette vision, nous avons élaboré un plan de communication sociale qui sera déployé en direction aussi bien du grand public que des diverses cibles du droit OHADA dont les PME qui représentent environ 90 % des intervenants de la vie économique. Enfin, grâce au Business Climate Survey développé par le ministère de l'économie avec l'appui de la coopération allemande au Cameroun et testé dans le cadre de l'étude sur la perception du climat des affaires par les entreprises, nous entendons conduire une évaluation endogène de la pratique du droit OHADA dans les Etats parties, laquelle devrait donner lieu à un Rapport d'évaluation et à la mise en place d'un Observatoire du droit OHADA dans les Etats parties. ■



OHADA célèbre son 20e anniversaire à Ouagadougou du 10 au 17 octobre 2013

Le 17 octobre 2013 à Port-Louis (Île Maurice), était signé le Traité fondateur de l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires (OHADA). L'objectif phare assigné à l'organisation internationale ainsi créée était clair : rationaliser l'environnement juridique et judiciaire des activités économiques, instaurer ce faisant un climat de confiance propice aux investissements, et créer

de la sorte un nouveau pôle de développement en Afrique. Le 17 octobre 2013 marquera par conséquent le 20e anniversaire de l'Organisation, sous la présidence actuelle du Burkina Faso.

La célébration de cet anniversaire à Ouagadougou (Burkina Faso) sera marquée par des manifestations de deux ordres :

- Des manifestations d'ordre politique avec une réunion extraordinaire du Conseil des Ministres, précédée comme de coutume de celle du Comité des Experts, et la première réunion statutaire de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement ;
- Des manifestations d'ordre scientifique et culturel avec, notamment, un important colloque sur les activités et l'impact économique de l'OHADA, une foire du droit des affaires OHADA, et une journée « portes ouvertes » au siège de chaque Institution.

Il convient de souligner qu'en marge de ce programme officiel, la célébration du 20e anniversaire de l'OHADA demeure un événement majeur qui mobilise de nombreux acteurs des professions juridiques et judiciaires. ... Ces nombreuses initiatives témoignent de la vitalité de l'OHADA, et du rôle désormais irremplaçable que cette Organisation est appelée à poursuivre dans le raffermissement des économies du continent africain. Les différentes manifestations scientifiques organisées à la faveur de la célébration du 20e anniversaire sont autant d'occasions de faire le bilan, et surtout de réfléchir aux perspectives de développement de l'OHADA

Source : Secrétariat Permanent de l'Ohada